



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 31215

Texte de la question

M. Michel Vergnier alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les abus que connaissent les patients au sein de notre système de santé : examens prescrits en doublon voire triplons, scanners et IRM ordonnés sans raison... Sans décompte précis en la matière, on estime ainsi à près de 30 milliards d'euros le montant des actes médicaux inutiles, et donc autant de répercussions sur l'assurance maladie. La question n'est évidemment pas de réduire l'accès aux soins, mais bien au contraire de l'améliorer en lui redonnant de la cohérence. Par ailleurs, les dépassements d'honoraires restent malheureusement monnaie courante pour bon nombre de nos concitoyens. Entre le ticket modérateur, les franchises, les déremboursements ou ce que demandent certains médecins au-delà du montant pris en compte par l'assurance maladie, le reste à charge oscille entre 45 % sans les soins dentaires et 55 % avec. 4 millions de Français sont aujourd'hui sans mutuelle, et 900 000 personnes ayant droit à la CMU n'y accèdent pas faute d'information. On estime pourtant qu'en l'absence d'un réseau social il faut près de 2 mois d'attente pour réaliser une IRM. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en place comme stratégie pour pallier ces abus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31215

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6777

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)